

Renouvellement de la gestion technique centralisée de la station d'épuration du Légué

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026036
Date limite de remise des plis	23/07/2026 à 12:00
Procédure de passation	Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Saint-Brieuc Armor Agglomération

Service Commande Publique

Représentant : Monsieur le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Adresse :

5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie

22000 SAINT-BRIEUC

Courriel : marchespublics@sbaa.fr

Site internet : <https://www.saintbrieuc-armor-agglo.bzh>

■ Description de la prestation :










Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Renouvellement de la gestion technique centralisée de la station d'épuration du Légué.**

Le marché a pour objet de définir les modalités techniques liées à la mise à niveau du système de gestion technique centralisée (GTC) de la station d'épuration du Légué.

Les prestations demandées sont les suivantes : la fourniture et l'installation du logiciel de supervision sur le serveur de virtualisation ; la modification de l'application de supervision ; la fourniture et l'installation de postes clients supervision.

Code CPV	Libellé CPV
72514100-2	Services de gestion d'installations impliquant des activités informatiques
72262000-9	Services de développement de logiciels

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Renouvellement de la gestion technique centralisée de la station d'épuration du Légué
 Acheteur	Saint-Brieuc Armor Agglomération
 Type de contrat	Marché ordinaire de fournitures
 Structure	Lot unique
 Lieu d'exécution	Station épuration du Légué Boulevard de la Mer 22000 SAINT-BRIEUC
 Durée	De la notification jusqu'à l'admission complète des prestations
 Pénalités de retard	Se référer aux dispositions du CCAP art. 8.1
 Variation des prix	Se référer aux dispositions du CCAP
 Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :









La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : exécution des prestations financièrement plus coûteuse.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Planning prévisionnel de la consultation* :

	Publication de la consultation	juin 2026
	Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	juin-juillet 2026
	Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	juillet 2026
	Analyse des offres, négociation, demandes de précisions éventuelles	juillet – août 2026
	Classement des offres et attribution du contrat	août-septembre 2026
	Information des candidats non retenus	septembre 2026
	Signature et notification du contrat	septembre 2026
	Démarrage des prestations	septembre 2026

*Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>. Sous la référence **2026036**

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la consultation (RC)
- CCTP
- CCAP
- Acte d'engagement
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- Annexes (3) (Vue des flux à créer; prescriptions élec; modifications synoptiques)
- **Annexe « Application de supervision existante »** *obtention sur demande du candidat via Mégalis*

L'annexe « Application de supervision existante » sera communiquée aux candidats qui en feront la demande via la plateforme MEGALIS, par le biais de la consultation en cours de publication.

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches.megalix.bretagne.bzh>.

■ Visite des lieux :

La visite du site est vivement conseillée dans les conditions suivantes :

- **Personne à contacter** : Sébastien COLLOC (Direction Eau et Assainissement):

Coordonnées :
Tél : 02 96 58 50 37

 sebastien.colloc@sbaa.fr

- **Date** : **Sur prise de RDV, pendant la durée de la consultation.**

Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées. Une attestation de visite sera remise par l'acheteur et sera jointe à l'offre du candidat.

Chaque entreprise, doit avoir une connaissance parfaite des lieux et avoir apprécié personnellement la nature et la difficulté des prestations à réaliser. Elle doit en tenir compte dans l'établissement de son offre de prix en y incorporant le prix des sujétions appréciées par elle.

Un candidat qui n'aurait pas effectué la visite devra prouver dans son offre qu'il a une connaissance des lieux et des matériels en place. Il ne pourra pas se prévaloir de sa méconnaissance des informations qui pourraient être données et des échanges qui pourraient avoir lieu lors de la visite.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/12/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique, Capacité économique et financière	
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)</i>
Capacité technique et professionnelle	
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i>
Moyens techniques	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures et des principaux services en lien avec l'objet du marché effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique (références de réseaux urbains où ce matériel a été déployé si possible)</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

OFFRE

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Intégralement complété, <u>en format modifiable et non signé</u>
Mémoire technique	Mémoire technique détaillant : - les fonctionnalités, performances, fiabilité, conditions d'utilisation/ergonomie (notamment description technique et fonctionnelle du système, modalités d'interfaçage, retours d'expériences si possible...) - les moyens humains et matériels, outils et méthodes mis en œuvre, notamment : qualification et composition de l'équipe technique dédiée au projet, compétences proposées, organisation du projet - planning de déploiement détaillant les temps nécessaires pour les différentes étapes ainsi que le personnel impliqué : de la commande (notification du contrat) à l'installation du nouveau matériel, à son paramétrage, à sa mise en service, à la réalisation de tests de fonctionnement - description des garanties proposées et de la formation proposée aux agents : couverture et durée de la garantie (selon offre du candidat - minimum 2 ans pour le matériel et 1 an pour le logiciel), conditions et modalités de mise en œuvre, modalités proposées pour maintenir le service en cas d'indisponibilité du matériel sous garantie, plages et délais de prise en charge du service après-vente.
Annexes techniques	Fiches techniques matériels.
DPGF	Décomposition des prix global et forfaitaire

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches.megalis.bretagne.bzh>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue de 71ème Régiment d'Infanterie
22000 SAINT-BRIEUC
Contact : Service Commande Publique

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé.

Pour plus d'informations sur les certificats :

<https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance>

<https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

■ Régularisation des propositions :

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

La vérification des conditions de participation sera effectuée dans les conditions prévues à l'article R2144-1 du Code de la commande publique. Les critères relatifs à la candidature et intervenants pour la sélection sont les **capacités techniques, financières et professionnelles**.

Conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, la vérification des capacités peut être effectuée à tout moment de la procédure.

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (60 %)	
	Ce critère sera noté au regard des montants à la DPGF transmise par le candidat. Le montant retenu pour le calcul de la note sera :
	Le calcul de la note s'effectuera au moyen de la formule suivante :
	$Note = 60 \times (\text{montant de l'offre la moins disante} / \text{montant de l'offre du candidat noté})$
	L'offre la moins disante aura le maximum de point.
2. Valeur technique (40 %)	
- Capacités et qualités techniques fonctionnelles des matériels proposés (15 pts)	Fonctionnalités, performances, fiabilité, simplicité d'utilisation/ergonomie
- Qualité de la méthodologie d'exécution et de l'équipe technique dédiée à la réalisation des prestations (15 pts)	Qualité des moyens humains et outils et méthodes mis en œuvre
- Qualité des services d'assistance (SAV), modalités et conditions de garantie (10 pts)	Modalités proposées pour maintenir le service en cas d'indisponibilité du matériel sous garantie Plage et délais de prise en charge du service après-vente Couverture et durée de la garantie (2 ans minimum pour le matériel et un an pour le logiciel)

Notation du critère « prix » :

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant figurant à l'AE et le montant du devis, les indications portées sur le devis prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et il sera proposé au candidat retenu, si concerné, de rectifier l'AE à la signature.

Notation des autres critères : les éléments jugés se verront attribuer une note appliquée à la pondération la plus fine selon le barème suivant :

Excellent	100 % de la note maximum
Très bon	80 % de la note maximum
Bon à Adéquat	60 % de la note maximum
Moyen	40 % de la note maximum
Insuffisant	20 % de la note maximum
Absence d'information ou médiocre	0

Équité des notes des critères :

Afin de garantir l'équité entre les systèmes de notation du critère « prix » et des autres critères, la note du candidat le mieux noté sur un critère sera ramenée à son maximum.

Les notes des autres candidats seront recalculées de manière proportionnelle :

Expl notation critère « valeur technique » :

*Total note finale du candidat = [(note du candidat/meilleure note)*40]*

La note globale finale est l'addition des notes attribuées pour chaque critères. Les offres seront classées par le pouvoir adjudicateur selon la note globale ainsi obtenue.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation ou négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande de négociation.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées les 3 premiers candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (entretien, profil acheteur,...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement en format modifiable et non signé
Attestation d'assurance	Les attestations d'assurances professionnelles de l'attributaire en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation de moins de 6 mois délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Pouvoir de signature	Le cas échéant, délégation de signature prouvant la capacité du signataire à engager l'entreprise
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
RIB	RIB
Travailleurs étrangers	La liste des travailleurs étrangers employés ou une attestation de non emploi
PV Comité social et économique	Le procès-verbal du Comité social et économique pour les sociétés de plus de 50 salariés

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches.megalys.bretagne.bzh>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
3 Contour de la Motte
35044 RENNES
Téléphone : 02.23.21.28.28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02.99.63.56.84



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Techniques de l'information et de la communication \(TIC\) du 30 mars 2021](#)